

Commune de Breil sur Roya

06540

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Décembre 2009

Le Conseil Municipal de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 16 Décembre 2009 sur convocation et sous la présidence de Monsieur Joseph GHILARDI Maire.

Etaient Présents : Mr Joseph GHILARDI Maire, Mr Joseph REY 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mr Francis FRECOURT, Mr Georges POMAREDE, Mr Abdel DJEROUROU, Mme Anne-Marie ANGELINI, Mme Cécile BACHET, Mr Gentil DOMESOR, Mr Michel JOUVE, Mr Michel MASSEGLIA, Mr Alain RAVIOLA, Mr Paul REY, Mme Claire ROSTAGNI, Mr Henri SOFFLICI.

Etaient absents-excuses : Mme Michèle ERCOLE donne procuration à Mr Francis FRECOURT, Mme Mireille PALLANCA donne procuration à Mr Joseph GHILARDI, Mme Josiane VACCARI donne procuration à Mr Joseph REY, Mr Pierre OZENDA.

Secrétaire de Séance : Mme Cécile BACHET.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

23 Septembre 2009	:	Avenant à la Convention de location d'un appartement à l'Hôpital local de Breil sis 4 chemin des Oliviers. Loyer : 300€ par mois charges comprises Prend effet à compter du 01 ^{er} Septembre 2009
05 Octobre 2009	:	Convention pour la mise à disposition de deux défibrillateurs cardiaques pour équiper les hameaux de Piene haute et de Libre Convention est consentie à titre gracieux pour le matériel suivant : 2 défibrillateurs cardiaques DAE prêt à l'emploi avec sacoche contenant le kit d'utilisation avec boîtier rural, 1 pour le hameau de Libre et 1 pour le hameau de Piene haute

05 Octobre 2009	:	<p>Convention de formation professionnelle continue avec l'institut de formation technique et de sécurité Coût : 1.320,00€ exonérée de la TVA Durée : Contrat est conclu pour 2 jours, soit 14H, le 16 septembre 2009 et 17 septembre 2009.</p>
06 Octobre 2009	:	<p>Avenant à la convention de location de pâturage à Mr AGOSTO DAVID Loyer : Le loyer du pâturage ne sera pas réclamé pour les années 2009 et 2010 – La redevance sera à nouveau due pour 2011 et 2012.</p>
16 Octobre 2009	:	<p>Convention de formation au permis de conduire poids lourd pour un agent de la commune. Participation financière au titre de l'action réalisée sera de 2.070,00€ selon les termes de la convention précitée.</p>
26 Octobre 2009	:	<p>Convention de formation professionnelle continue avec l'Office International de l'eau Prestation : formation d'un agent ayant pour thème l'exploitation des réseaux d'eau potable – Module 1 Durée : du 23 novembre 2009 au 27 novembre 2009 Coût : 1.694,73€ selon les termes de la convention précitée.</p>
09 Novembre 2009	:	<p>Convention de mise à disposition d'un médecin pour assurer la mission de médecine préventive avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes Participation financière au titre des actions réalisées sera due selon les termes de la convention précitée. <u>Durée</u> : 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2010</p>
10 Novembre 2009	:	<p>Contrat "Elaboration du Plan Local d'Urbanisme" Par courrier le 20 octobre 2009, Mr Alain PHILIP Architecte Urbaniste, a notifié à la Commune la cession de son activité à la SARL "Es-Pace Urbanisme-Architecture", ayant son siège social 27 Bld Joseph Garnier – 06000 NICE, à compter du 1^{er} octobre 2009 La cession des contrats ci-dessous désignés à la SARL Es-Pace Urbanisme-Architecture ayant son siège social au 27 bld Joseph Garnier – 06000 NICE est approuvée Contrat notifié le 14 mai 2007 ayant pour objet : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme</p>
13 Novembre 2009	:	<p>Convention de mise à disposition gratuite du véhicule Jumpy au VELO CLUB de Breil sur Roya Prestation : Course de vélos à Bordighera (Italie) Durée : Dimanche 15 novembre 2009</p>

Approbation du Procès Verbal de la Séance du 30 Septembre 2009.
Le Procès Verbal de la séance du 30 Septembre 2009 est **Approuvé à l'Unanimité** des membres présents.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

En introduction, **Monsieur le Maire** propose d'ajouter un objet portant sur les tarifs de cantine suite à la délibération du Conseil d'Administration du Collège les modifiant.

De ce fait, **Monsieur le Maire** présente les nouveaux tarifs 2010 :

Prestations	Tarifs 2009	Tarifs 2010
Inscriptions à l'année	3,30€	3,30€
Inscriptions à la journée	3,60€	3,90€
Inscriptions occasionnelles ou non inscrit	5,00€	5,00€
Frais d'émission de titre pour retard de paiement mensuel	10,00€	10,00€

Le Conseil Municipal **Approuve à l'Unanimité** des membres présents, les nouveaux tarifs.

1 - Mutuelle Nationale Territoriale – Autorisation de signer le nouveau contrat de prévoyance collective (maintien de salaire, indemnités journalières, invalidité, perte de retraite).

Dans le cadre du contrat groupe maintien de salaire avec la M.N.T, la commune participe à hauteur de 25% de la cotisation des agents.

Un nouveau contrat est proposé à l'approbation de la commune.

Approuvé à l'Unanimité des membres présents.

2 - Numérisation du Cadastre – Demandes de subventions au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau pour la numérisation du cadastre. Cette numérisation facilite la finalisation du schéma directeur de l'eau.

Monsieur Michel JOUVE conseiller municipal demande sous quelle forme nous disposerons des documents.

Monsieur le Maire précise qu'une convention sera prévue ensuite avec le SICTIAM pour la mise en place d'un S.I.G. qui confortera le service fourni sur disquette avec de nouvelles applications.

Approuvé à l'Unanimité des membres présents.

3 - Eau & Assainissement – Demande de subventions au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau pour :

• *Extension du réseau lotissement du Nogaret*

Monsieur Francis FRECOURT adjoint, présente l'extension du

réseau pour le lotissement du Nogaret et son renforcement pour le quartier Giandola pour un montant de 389.730,00€ H.T.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

• *Réfection du réseau rue de Turin*

Monsieur Francis FRECOURT adjoint, précise l'intérêt de ce projet dans le plan d'investissement pluriannuel.

Monsieur le Maire compte tenu du montant important des investissements, informe que ce projet sera après notification des subventions différé d'un an dans sa réalisation.

Monsieur Francis FRECOURT adjoint, présente le choix de surfacage prévu dans le montage de ce dossier (béton désactivé).

Dans le cadre de cette opération, **Monsieur Michel MASSEGLIA** conseiller municipal précise que le choix de la surface en callada respecterait la conservation d'un patrimoine ancien. Il regrette l'absence de choix esthétique dans les décisions et demande une réflexion d'ensemble.

En conclusion après débat, **Monsieur Michel MASSEGLIA** conseiller municipal demande tout de même que ces remarques soient prises en compte.

Approuvé à l'Unanimité des membres présents.

• *Extension du réseau quartier La Croix*

La commune de Breil sur Roya envisage le tirage d'une nouvelle canalisation chemin communal de La Croix afin d'alimenter correctement ses administrés.

Approuvé à l'Unanimité

4 - Mise en place des compteurs d'eau – Demandes de subventions au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau.

Monsieur Francis FRECOURT adjoint, expose qu'il convient de demander une subvention au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau dans le cadre du programme 2010 d'aides concernant la réalisation et la pose de compteur d'eau individuel.

L'avant-projet définitif avoisine les 1.593.000,00€ et concernera un type de compteur avec relevé à distance afin de diminuer les frais de gestion

Monsieur le Maire précise que les investissements totaux sur l'eau avoisinent les 4 millions d'euros.

Cette mise en conformité s'impose et n'est pas sans créer quelques iniquités actuelles dans l'émission des factures.

A ce titre, **Monsieur Michel MASSEGLIA** conseiller municipal, demande des explications sur les dégrèvements accordés et ensuite non autorisés du fait du contrôle de la légalité.

Monsieur le Maire précise que les résidents secondaires et les usagers solitaires (personnes âgées) seuls ont des factures inéquitables et qu'un dégrèvement de 4/12^{ème} a été refusé pour motif d'illégalité.

Des pistes de réflexion dans l'attente des compteurs seront menées par la Commission de l'eau.

Approuvé à l'Unanimité

Monsieur Michel MASSEGLIA conseiller municipal, précise que l'important retard dans les investissements de pose de compteurs a été motivé par raisons électoralistes.

5 - Versement subvention à la coopérative scolaire de l'école maternelle pour l'acquisition de matériel.

Dans le cadre de l'acquisition d'un vidéo projecteur par l'école maternelle et de dépenses d'activités de Fêtes de fin d'année, **Monsieur le Maire**, propose de verser une subvention d'un montant de 800€.

Approuvé à l'Unanimité

6 - Versement subvention à l'Association les Amis de Piene pour conception/réalisation d'un livre.

Monsieur Abdel DJEROUROU adjoint, présente la demande de subvention de l'association des Amis de Piene pour la conception/réalisation d'un livre, pour un montant de 3.000€ et d'une promesse d'achat en sus de 3.000€ de livres et DVD.

Il précise qu'auparavant, dans les demandes de participations sur les livres de Breil, Fontan et Saorge, une aide financière pour l'achat des livres avait été faite, mais non pour la confection.

De plus, une demande de subvention adressée au Conseil Général des Alpes-Maritimes pour un montant de 10.000€ est en cours d'instruction.

De ce fait, la viabilité du projet dépend de l'intervention du Conseil Général des Alpes-Maritimes.

Monsieur Michel MASSEGLIA conseiller municipal, exprime son désaccord au motif que l'association des Amis de Piene n'a jamais demandé aucune subvention et réalise des actions importantes au niveau du hameau.

Le Conseil Municipal se prononcera à la suite de la notification du Conseil Général.

Approuvé à la majorité, 2 contre

- 7 - Décisions Modificatives Budgétaires** (pièces jointes n°7)
- Budget Commune
 - Budget Eau & Assainissement
- Approuvé à l'Unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Joseph GHILARDI Maire lève la séance à 19H40.

Le Maire,

J. GHILARDI